



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL « DGH » du 28 janvier 2021

1. Les déclarations liminaires :

L'ensemble des organisations syndicales (FSU, FO, SE-UNSA, SgenCFDT) a dénoncé les conditions de rentrée se focalisant sur la hausse spectaculaire des HSA (heures supplémentaires années), sur les effectifs toujours plus lourds et les enveloppes toujours plus contraintes, sur le mépris du gouvernement à l'égard des personnels de l'Éducation nationale.

La FSU a exigé, comme dans tous les Comités Techniques, un collectif budgétaire visant à assurer des conditions d'enseignement et d'éducation dignes pour tous les élèves déjà durement touchés par la situation sanitaire.

2. Les moyens en Gironde pour la rentrée 2021 dans le 2nd degré :

- **L'envol des heures supplémentaires année (HSA) au détriment des heures poste (HP)**

Le DASEN souligne l'absence d'optimisme débordant de l'ensemble des organisations syndicales et le déplore pour cette rentrée à venir.

Il rappelle que le CTSD est une instance technique donc pas de place pour la politique et la spéculation. L'enveloppe peut paraître insuffisante mais c'est le cadre qui s'offre au département sachant que l'Éducation est un service public national avec un budget établi par les élu.es de la nation.

Il insiste sur une évidence : cette rentrée sera plus compliquée dans le 2nd degré. Mais il tient à rappeler que la politique nationale donne priorité au 1^{er} degré.

Il tient à respecter l'équilibre technique ou comptable « HP-HSA ». Il insiste sur le fait qu'il n'a pas la main et qu'il répond à la commande suivante : 10.5% d'HSA en moyenne dans le 2nd degré en Gironde. Il a alors fixé la moyenne à 9% en collège, 11% en lycée professionnel et 14% en lycée général et technologique. Une fois ces éléments présentés, il soutient le

travail compliqué des chefs d'établissement. Il reconnaît un à-coup pour cette rentrée car il a donné de mauvaises habitudes aux établissements les années précédentes en tenant l'équilibre national en préférant jouer la stratégie de l'équilibre entre gros et petits consommateurs d'HSA au lieu d'opter pour celle du lissage à 10%.

Il n'a pas manqué de revenir sur un point : l'académie de Bordeaux consommait moins d'HSA que les autres académies. Selon certains, précise-t-il, la qualité de vie dans cette dernière expliquerait que les enseignant.es aient moins envie de travailler.

Il n'a pas nié que l'absorption de tels pourcentages d'HSA passe par une chasse aux temps partiels qui ne sont pas de droit et aux cumuls d'activité.

- Pour les temps partiels, il compte s'appuyer sur la stratégie qu'il a mis en place dans le 1^{er} degré et qui a montré toute son efficacité. Il a été chercher des ressources car le champ du confort des professeurs des écoles avait été privilégié au détriment de l'intérêt des élèves. Il rappelle que l'absentéisme n'a pas décollé après cette opération. Il précise vouloir faire preuve de souplesse en acceptant d'observer les demandes au cas par cas en confiant ce travail au plus près du terrain c'est-à-dire aux chefs d'établissement.
- Pour les cumuls d'activité, il rappelle que pour toutes les activités accessoires il faut une autorisation et que travailler ailleurs oui mais après avoir d'abord joué le rôle demandé par son employeur principal.

Pour les compléments de service et les BMP à petite quotité, le DASEN indique rechercher l'équilibre. C'est délicat, il y en aura donc plus que l'an passé. Mais il est persuadé là encore que les chefs d'établissement font preuve de souplesse dès que c'est possible.

Emplois du temps dégradés pour les non consommateurs d'HSA, sourire du DASEN !

- **La bonification territoriale et sociale rabotée**

Rappel = une dotation pour certains collèges crée et fléchée en 2013 car le ministère de l'Education nationale avait acté que les collèges étaient sous dotés.

Avec la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, les critères d'attribution ont été précisés (critères sociaux, critères territoriaux autour de la ruralité, taille des collèges,...)

A la rentrée 2021, le DASEN propose d'intégrer les collèges ayant une ULIS ou une UPE2A.

Années	Nombre de collèges concernés	Volume de bonifications
2013	48	411 heures
2014	50	417 heures
2015	49	352 heures
2016	51	365 heures

2017	52	370 heures
2018	48	339 heures
2019	54	353 heures
2020	43	273 heures
2021	75	339,5 heures

Désormais 75 collèges sur 106 sont concernés mais pour 32 collèges de plus à la rentrée, le DASEN n'accorde que 66,5 heures en plus. Donc pour donner 3 heures à tous les collèges avec ULIS et UPE2A, il ne donne plus rien aux collèges de plus de 800 élèves, retire 23 heures aux collèges de l'éducation prioritaire (- 62 heures depuis 2016) et revient sur l'accompagnement de la ruralité. Prendre 2 heures aux établissements, ça ne se sent pas selon lui et les établissements Rep et Rep+ ont suffisamment de moyens.

Ce cher DASEN anticipe la fin de l'éducation prioritaire et expérimente la contractualisation des moyens avec l'aide du SeUNSA qui fait des propositions de répartition en séance sans données statistiques et sans critères d'attribution transparents communiqués en amont. Il se félicite de cette première, remercie l'expert et le chef d'établissement du SeUNSA et retient leurs propositions. La FSU a refusé de participer à la répartition de la misère et de mettre en concurrence éducation prioritaire et inclusion.

- **Les ouvertures d'ULIS et d'UPE2A**

ULIS	UPE2A
1 au collège Monséjour Bordeaux 1 au LP Beau de Rochas Bordeaux 1 au LP de Pauillac	1 au collège Gérard Philippe de Pessac

- **Les SEGPA**

Le DASEN dote les SEGPA à 123 heures et non plus 129 heures.

Conséquence = cette perte de 6 heures à des répercussions sur le champ professionnel en 4^e et 3^e avec perte des dédoublements en atelier.

- **Les 3 emplois pour accompagner 3 lycées qui devraient être classés en éducation prioritaire**

18 HSA pour le lycée Trégy Bordeaux, 18 HSA pour le lycée Condorcet Bordeaux, 18 HSA pour le lycée Elie Faure Lormont données dans chacune des 3 DGH.

- **La marge pour les ajustements de rentrée = 500 heures...**

Les ajustements porteront surtout en lycées.

En collège, des ouvertures seront possibles si des variations d'effectifs à la hausse se produisent. Mais, pour ouvrir une classe dans un collège, il faudra en fermer une ailleurs.

MARGE POUR LES AJUSTEMENTS DE RENTREE	
2015	860 heures
2016	950 heures
2017	950 heures
2018	650 heures
2019	600 heures
2020	600 heures
2021	500 heures

TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES (FSU, FO, SeUNSA et SgenCFDT) ONT VOTE CONTRE CETTE ENVELOPPE DÉPARTEMENTALE.

3. Les questions diverses :

La FSU est la seule organisation syndicale à avoir déposé des questions diverses.

- Quels critères ont prévalu pour accepter ou pour refuser les organisations pédagogiques proposées par les lycées de Gironde afin de pouvoir y appliquer le protocole sanitaire renforcé ?

Dasen = une étude au cas par cas menée par les corps d'inspection et un Dasen qui les a accompagné et a recherché les équilibres. Il déplore les problèmes de sociologie des lycées et l'attitude de certains parents d'élèves face au nécessaire allègement des effectifs. Cependant, dans ces lycées, le protocole sanitaire a été respecté.

Une consigne = faire revenir les élèves de terminale dans le respect du protocole car leur accueil est une nécessité.

- Concernant les ETP provisoires pour recruter des d'AED supplémentaires du fait de la crise sanitaire :
 - De combien d'ETP a disposé le département ?
68 ETP donnés et 54 attribués.
 - Quels ont été les critères de répartition de ceux-ci dans les établissements ?
Aux EPLE qui en ont demandés.
- Concernant les "brigades de remplacement" d'AED, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur leur fonctionnement :

- Où sont-elles implantées ?
- Dans quel rayon kilométrique, autour de leur établissement de rattachement, ces AED sont-ils susceptibles d'effectuer des remplacements ?
- S'ils doivent effectuer des remplacements en dehors de la commune de leur établissement de rattachement, les AED bénéficieront-t-ils d'indemnités kilométriques ? Si oui, à quelle hauteur ?

Pas ce dispositif en Gironde.

- Ces solutions précaires temporaires vont-elles être pérennisées au-delà du 02 février au vu du contexte sanitaire inquiétant ?

DASEN = il faut suivre l'évolution de la situation sanitaire et arrêt des contrats le 5 février de toute façon car ce sont les vacances.

DASEN= l'Inspection académique ne s'occupe pas des questions de vie scolaire, c'est le Rectorat et ce n'est pas prêt de changer. Avec ce dispositif, l'IA a été uniquement une boîte à lettres pour répondre aux chefs d'établissement. La gestion RH de ces personnels précaires est effectuée par le Rectorat et les chefs d'établissement.

Catherine Dudès, Pauline Baille et Cyrille Orłowski, élu.es SNES-FSU au CTSD de Gironde.